



Légende du Plan d'Aménagement

- Périmètre du PCA
- Périmètre de la révision
- A ZAE industrielle => ZAE mixte
- B1 Zone agricole => ZAE mixte
- B2 Zone agricole => ZAE industrielle

- 36 K Numéro de parcelle cadastrale
- Espace de recul par rapport à la limite du domaine public
- Périmètre de reconnaissance économique (4 juillet 1973)
- Zone de prévention de captage éloignée 11b arrêtée
- Zone de prévention de captage rapprochée 11a arrêtée

- Axe de ruissellement avec risque d'aléa d'inondation fort
- Axe de ruissellement avec risque d'aléa d'inondation moyen
- Axe de ruissellement avec risque d'aléa d'inondation faible
- Axe de ruissellement avec risque d'aléa d'inondation très faible

- Conduite de Vivaqua avec distance de sécurité
- Ligne haute tension aérienne (Eli) avec distance de sécurité
- Conduite de gaz (Fluxys) avec distance de sécurité
- Tracé de la conduite Vivaqua abandonné
- Ligne haute tension aérienne (Eli) mise hors tension

Légende de fond de plan

- Limite des parcelles (cadastre 2019)
- Bâti existant
- Voirie (emprise cadastrale)
- Talus
- Courbes de niveau (source : levé topographique dans le périmètre)
- Limite communale

PROVINCE DE NAMUR	
Commune de Gembloux	
Dressé et dessiné par Céline HERMANS Ir. Architecte - Urbaniste Laurence WANUFFELLE Architecte paysagiste	Signature Céline HERMANS Ir. Architecte - Urbaniste
Date : 01/06/2021	Echelle : 1/2000
PLAN COMMUNAL D'AMENAGEMENT DIT "EXTENSION DU PAE DE CREALYS" EN VUE DE REVISER LE PLAN DE SECTEUR DE NAMUR	
Développement territorial du Bep Bureau Economique de la Province de Namur Avenue Sargent Votouf, 2 - B-5000 NAMUR Tel : 081 71 11 52 Fax : 081 71 11 90 e-mail : oml@provincenamur.be	Commune de Gembloux Parc d'Epril 5030 GEMBOULX Tel : 081 62 63 62
PLAN DE SITUATION DE DROIT	
AVANT-PROJET ADOPTE PAR LE CONSEIL COMMUNAL EN DATE DU VU ET ADOPTE PROVISOIREMENT PAR LE CONSEIL COMMUNAL EN SEANCE DU LE COLLEGE COMMUNAL CERTIFIE QUE LE PRESENT PLAN A ETE SOUMIS A ENQUETE PUBLIQUE DU AU VU ET ADOPTE DEFINITIVEMENT PAR LE CONSEIL COMMUNAL EN SEANCE DU	
LA DIRECTRICE GENERALE	LE BOURGEMESTRE
VU POUR ETRE ANNEXE A L'A.M. DU	
LE MINISTRE DE L'ECONOMIE, DU COMMERCE EXTERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMERIQUE, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'APM ET DES CENTRES DE COMPETENCES	